LDH
Fondée en 1898

20.10.2021

LETTRE OUVERTE À L'ATTENTION DU DIRECTEUR DU THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE

Lettre ouverte de l'Observatoire de la liberté de création

A l'attention de Monsieur Wajdi Mouawad,
directeur du théâtre national La Colline

Copie à madame Roseline Bachelot

Cher Monsieur

L'Observatoire de la liberté de création, composée de 15 organisations qui défendent ensemble les œuvres contre la censure, a entendu madame la ministre de la Culture annoncer publiquement le 18 octobre qu'elle regrettait que vous ayez confié la musique de votre spectacle *Mère* à Bertrand Cantat.

Le rôle de la ministre est d'encourager l'art et les artistes, pas de s'immiscer dans la programmation des scènes, fussent-elles nationales, comme elle l'a d'ailleurs rappelé de façon paradoxale.

Les libertés de création, de diffusion et de programmation sont affirmées aux articles 1 à 3 de la loi de 2016 dite loi « liberté de création ». L'Etat s'engage très expressément à les respecter.

Nous nous inquiétons que madame Bachelot, à l'inverse de madame Nyssen, prenne le risque d'encourager le mouvement de contestation de votre programmation sur les réseaux sociaux. Et se montre incapable de distinguer ce qui relève de la nécessaire poursuite judiciaire des agresseurs, et des moyens à mettre en œuvre, dans le secteur du théâtre comme dans tous les secteurs de la société, pour que des hommes ne soient plus des prédateurs sexuels, et le fait qu'un homme qui a purgé sa peine ait le droit d'exercer son métier.

Vous ne commettez aucune illégalité en le faisant travailler. Madame Bachelot n'est pas juge, et la censure étatique du théâtre a été abolie en 1906.

Chacun est libre de venir voir, ou non, votre spectacle. Dans ce contexte, vous comprendrez que ce courrier soit rendu public.

Nous vous remercions de revenir vers nous si de nouveaux éléments venaient entraver votre liberté de création, de diffusion et de programmation.

Veuillez croire, cher Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Liste des membres de l'Observatoire de la liberté de création signataires :

Association des cinéastes documentaristes (Addoc) ; Section française de l'Association internationale des critiques d'art (Aica France) ; Fédération des lieux de musiques actuelles (Fedelima) ; Fédération nationale des arts de la rue ; Ligue des droits de l'Homme (LDH) ; Ligue de l'enseignement ; Scénaristes de Cinéma Associés (SCA) ; Syndicat national des artistes plasticiens (Snap-CGT) ; Syndicat national des scènes publiques (SNSP) ; Société des réalisateurs de films (SRF).

Paris, le 20 octobre 2021

TÉLÉCHARGER LA LETTRE EN FORMAT PDF